



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4079

Modification du nombre d'heures de vacations à la direction de la police municipale -
Mission piste mobile d'éducation routière

Délégation Générale aux ressources humaines

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 SEPTEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 OCTOBRE 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. FENECH (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS)

ABSENTS NON EXCUSES : Mme MADELEINE

2018/4079 - MODIFICATION DU NOMBRE D'HEURES DE VACATIONS A LA DIRECTION DE LA POLICE MUNICIPALE - MISSION PISTE MOBILE D'EDUCATION ROUTIERE (DÉLÉGATION GÉNÉRALE AUX RESSOURCES HUMAINES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 septembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association « la prévention routière du Rhône » met à la disposition de la police municipale de Lyon depuis la rentrée scolaire 2011 (auparavant confiée à la Police Nationale), une piste mobile d'éducation routière destinée à être installée dans les cours de récréation des écoles primaires, ainsi qu'un véhicule permettant son transport.

Cette mission a permis en collaboration avec les enseignants, de créer entre les élèves et les policiers un lien positif de proximité et d'animer des actions de prévention routière auprès de plus de 14 000 élèves des écoles primaires de la commune.

Suite à la délibération n°2016/2568 du 14 novembre 2016, la gestion de la piste mobile d'éducation routière mise à disposition par « la prévention routière du Rhône » est confiée depuis l'année scolaire 2016-2017 à des agents vacataires et notamment des agents de police municipaux retraités. Leurs interventions présentent un caractère ponctuel, discontinu, sans aucune régularité pendant les périodes scolaires soit sur 32 semaines par an pour un volume global de 450 heures.

Avec près de deux années de recul, il s'avère que le nombre d'heures prévu est insuffisant au regard des demandes des écoles auxquelles la Direction de la police municipale doit répondre dans le cadre de la mission de la piste mobile d'éducation routière inscrite dans la convention communale de coordination entre la police municipale et les forces de sécurité de l'Etat pour la période 2016-2019.

Afin de permettre de répondre aux demandes des écoles et d'assurer la mission de la piste mobile d'éducation routière dévolue à la Direction de la police municipale, je vous propose de porter à 600, le nombre d'heures allouées à cette mission.

Les interventions présenteront un caractère ponctuel, discontinu, sans aucune régularité pendant les périodes scolaires soit sur 32 semaines par an pour un volume global de 600 heures à compter de la rentrée scolaire 2018-2019 et continueront à être rémunérées à la vacation, pour un montant par heure d'intervention fixé à 15 euros brut.

Vu la délibération n°2016-2568 du 14 novembre 2016 ;

Ouï l'avis de la commission finances - commande publique - administration générale - ressources humaines ;

DELIBERE

1. Le recours à des agent(e)s chargé(e)s de de la piste mobile d'éducation routière au sein de la Direction de la police municipale, de manière ponctuelle, discontinue et en fonction des besoins pour des vacations d'une heure, est portée à 600 heures sur la période scolaire.
2. Le montant de la vacation assurée est maintenu à un taux de 15 euros brut indexé sur l'évolution du point d'indice de la Fonction Publique ;
3. La délibération n°2016-2568 du 14 novembre 2016 est abrogée.
4. Les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre globalisé 012.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Gérard CLAISSE